

# LIMALONGES

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

Le dix sept décembre 2012, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal** : 12 décembre 2012

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Boutin Jean-Pierre, Machet Annette, Lepesant Albert, Cluseau Nicolas, Biraud Alain, Meunier Magaly, Poitevin René, Michel Perrain, Raymond Valette, Emmanuelle Quintard, Laurent Labrousse, Airault Stéphanie, Guillaud Hervé

**Absents excusés** : SILLARD Virginie, Béatrice Mougou

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel Perrain

La séance étant déclarée ouverte, le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Il donne ensuite l'ordre du jour.

- **Aménagement du centre bourg**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé à la société PARCOURS de réétudier le projet d'aménagement et de le rechiffrer.

Le maire présente le nouveau projet qui s'élève à la somme de 280 230 € TTC soit 193 226 € HT avec les frais d'étude (Parcours) qui s'élève à 17 220 € TTC.

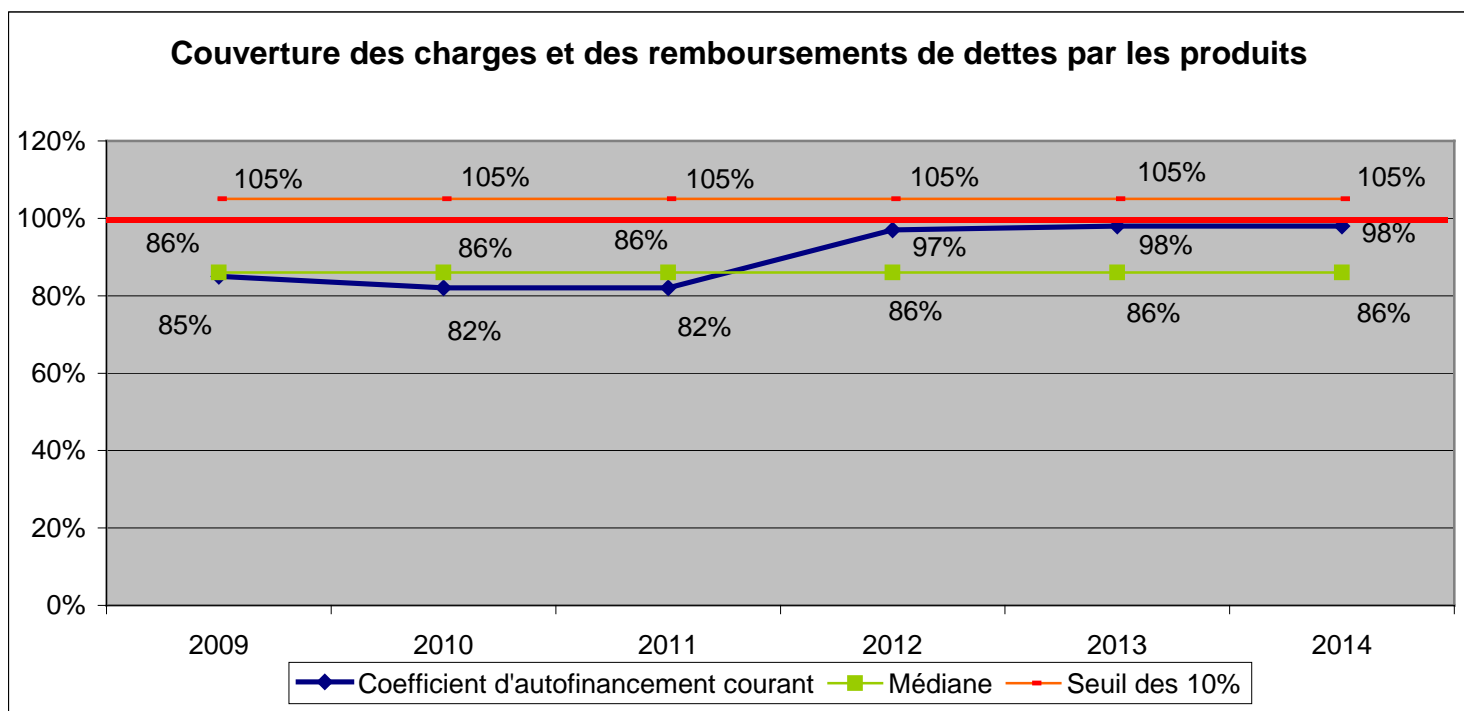
Le montant des subventions (DETR – PROXIMA – Actions de sécurité et FRIL) s'élèverait à 128 509 €. Le solde (151 721 €) serait financé par un emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte, à l'unanimité, ce projet d'aménagement du centre bourg
- décide d'inscrire en investissement les crédits nécessaires au BP 2013
- décide de solliciter :
  1. le conseil régional pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du FRIL
  2. le département pour l'obtention d'une subvention dans le cadre « action de sécurité » et « proxima »
  3. l'état pour l'obtention de la DETR
  4. les banques pour l'obtention du prêt
- autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation ainsi que la mission d'ingénierie de la société Parcours

- **Situation financière sur l'endettement de la commune à ce jour**

Présentation rapide de la situation  
document réalisé par la Direction Départementale des Finances publiques  
des Deux-Sèvres



— le trait bleu correspond au niveau de la commune de Limalonges (98 %)

(l'emprunt concernant le lotissement réalisé en 2012 est comptabilisé dans le tableau, ce qui explique le passage de l'endettement à 97 % en 2012)

— **Seuil d'alerte des 100 %** qui signifie une CAF (coefficient d'autofinancement courant) nette négative qui traduirait une situation difficile puisque la commune ne pourrait plus s'appuyer sur ses ressources de fonctionnement internes pour financer ses investissements.

Un coefficient supérieur à 100 % indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

— Seuil indiquant la valeur limite obtenue par les 10 % de communes les moins bien classées pour le ratio.

— Médiane : valeur qui sépare la population nationale en 2 ensembles égaux.

- **Panneaux photovoltaïques**

Etude de l'appel d'offres :

SUNETIC :	95 002.58 € HT	soit	113 623.09 € TTC
FACISASOL :	110 772.57 € HT	soit	132 483.99 € TTC
CECI 79 :	118 283.00 € HT	soit	141 466.47 € TTC

La décision est reportée afin de prendre des renseignements sur l'option TVA et d'affiner le bilan financier.

- **Tarifs de location de la salle de la Cendille**

Les tarifs pour 2014 restent inchangés.  
Réflexion sur une option ménage.

- **Convention de mise à disposition de services**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été décidé de mettre à disposition une chargée de mission économique entre les communes de Rom, Pliboux, Sauzé et Limalonges impactées par le chantier LGV SEA en vue d'assister les entreprises locales pour qu'elles puissent bénéficier des retombées économiques liées au chantier.

Le contrat concerne la période du 15 mars 2012 au 14 septembre 2012 et la participation pour la commune de Limalonges est de 428 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition.

- **Voyage en Espagne – Collège Anne Frank**

Le maire informe le conseil municipal que le collège Anne Frank de Sauzé-Vaussais organise un voyage en Espagne du 26 au 30 mars 2013 et que 10 enfants de la commune y sont inscrits.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser 40 € pour chaque enfant. L'aide sera versée directement à la famille.

- **Chambre des métiers**

Le maire informe l'assemblée que la chambre des métiers demande une participation financière pour 2 apprentis domiciliés sur la commune.

Le conseil municipal décide de verser 43 € par apprenti, soit la somme de 86 € au total.

- **Ecole du sacré cœur de Ruffec**

L'Ecole du sacré cœur sollicite une aide financière de fonctionnement pour 3 enfants domiciliés à Limalonges.

La commune étant dotée d'une école apte à les accueillir, le conseil municipal refuse cette demande d'aide.

- **Divers**

1. COSEA : le maire explique le circuit des camions dans le village des Maisons-Blanches lors des travaux de la LGV.
2. Enquête publique pour les éoliennes : fin janvier début février.
3. Château de Monteneau : coupe du séquoïa
4. Colis pour les employés communaux : jeudi 20 à 17 h 30